

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille dix-sept le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Mars 2017

Présents : PROVENCHERE Arnaud, PEUDEVIN Mireille, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, GROULET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, GROULET David, LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan.

Absents : FOUCART Régis, MURE Yves.

Procurations : CAUDROY Pascale à GOURBEYRE Séverine et RECOQUE Katia à FAYON Hervé.

Secrétaires de séance : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte rendu du 14 Décembre 2016

2 – Olliergues 2030

- Demande de subvention DSIL 2017 pour le lot n°2 « Démolition d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public
- Avenant n° 2 Chantier de démolition BTP
- Points sur le dossier

3 – Autres dossier en cours

- Bail de la Gendarmerie
- Terrain rue de l'Orme
- Colis de fin d'année

4 – Compte Administratif 2016

- Budget Général.
- Budget Assainissement.

5 – Affectation des résultats

- Budget Général
- Budget Assainissement

6 - Approbation des Comptes de gestion

- Budget Général
- Budget Assainissement

7 - Vote des 3 taxes (Habitation, Foncier Bâti, Foncier non Bâti)

8 - Budget Primitif 2017

- Budget Général
- Budget Assainissement

9 – Autres dossiers - Finances Locales

- Ligne de Trésorerie
- Financement Olliergues 2030
- Réforme point d'indice de la fonction publique
- Remboursement assurance contrat multirisque
- Autres points

10 – Personnel

- Poste emploi Avenir pour le service Administratif

11 – SIEG

- Raccordement réseau électrique et gaz SIEG

12 – Fibre Optique

13 – Convention Cadre 2016-2018

- Avenant convention entre le syndicat mixte du PNRLF/OPHIS/Com-Com Ambert Livradois Forez

14 – Marché de Producteurs

15 – Questions diverses

- Adhésion communes EPFSMAF
- Droit de préemption
- Autres informations...

OBSERVATIONS AVANT SEANCE :

Aucune observation particulière n'est formulée.

DESIGNATION DE SECRETAIRES DE SEANCE :

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Mme GOURBEYRE Séverine et Mme PEUDEVIN Mireille.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2016 :

Aucune observation particulière n'a été apportée au procès-verbal du conseil municipal du 14 Décembre 2016. L'Assemblée délibérante approuve ce procès-verbal.

Résultat du vote : Pour : 12

2 - OLLIERGUES 2030 :

Demande de subvention DSIL 2017 pour le lot n° 2 « Démolition d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public » :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'en 2016, le Gouvernement a créé une dotation exceptionnelle de soutien aux opérations d'investissement du bloc communal. Elle est reconduite en 2017 par la loi de Finances du 29 Décembre 2016. Cette dotation a pour but d'aider à boucler les plans de financement des projets des communes et à accélérer la réalisation des opérations, garantissant un effet économique réel.

Monsieur le Maire indique que la Commune est éligible à cette dotation au titre de la deuxième enveloppe « Programme 112 ». En effet, la communauté de communes Ambert Livradois Forez est signataire d'un contrat dit « de ruralité » avec l'Etat. Ce contrat est construit sur le fondement d'un plan d'actions déclinées autour d'opérations inscrites dans des volets thématiques répondant aux enjeux du territoire considéré.

Monsieur le Maire propose ainsi de déposer un dossier demande de subvention au titre de la « Dotation de soutien à l'investissement local » (DSIL) dans le cadre de l'opération « Olliergues 2030 » et plus précisément du lot n° 2 Démolition d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public. Le plan de financement est présenté comme suit :

Lot n° 2: Démolition d'un ensemble immobilier vétuste pour la création d'un espace public.

Montant de l'opération (Honoraires architecte, SPS, Bureau de contrôle, travaux, imprévus) : **476 100,00 € H.T**

ORGANISMES FINANCEURS	TAUX	MONTANT H.T
ETAT (DSIL)	25 %	119 025,00
COMMUNE	75 %	357 075,00
TOTAL	100,00 %	476 100,00

Le Conseil Municipal sollicite la demande de financement dans le cadre de la « Dotation de soutien à l'investissement local », accepte le plan de financement tel qu'il est présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12

Avenant n° 2 Chantier de démolition BTP :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le projet de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 » est composé par les lots n°1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en local d'activité commerciale, logements et espace public » et n°3 « Réhabilitation de l'immeuble MAISON DU CADEAU en office du tourisme et logement ».

Par une délibération n° 063-216302588-20160909-2016_09_12_10-DE en date du 09 Septembre 2016, l'organe délibérant a choisi, dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), l'entreprise BTP DU LIVRADOIS pour réaliser la démolition des bâtiments concernés par le projet « Olliergues 2030 ».

Suite à des prestations supplémentaires et d'autres supprimées, les membres du Conseil Municipal ont approuvé l'avenant n° 1 modifiant le montant du marché de démolition, avec une variation de 4,60 % (204 391,76 € H.T pour un montant T.T.C de 245 270,11 €), comme référencé dans la délibération n° 063-216302588-20161214-2017_01_28-DE en date du 14 Décembre 2016.

Lors de l'exécution du chantier, des prestations complémentaires ont dû être réalisés notamment en ce qui concerne l'escalier qui donne accès au 1^{er} étage.

Compte tenu du caractère imprévisible et exceptionnel de la situation, il apparaît nécessaire, pour assurer la poursuite du projet, de conclure un marché complémentaire avec la maîtrise d'œuvre ayant pour objet la démolition des bâtiments concernés par le projet « Olliergues 2030 ».

Le montant de la dépense supplémentaire ne dépassant pas 50 % du montant initial du marché de démolition, il n'y a pas lieu d'obtenir l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour la conclusion d'un marché complémentaire d'un montant de 57 976,50 € H.T, soit 69 571,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve la nécessité de conclure un marché complémentaire comme présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer un marché complémentaire avec l'entreprise BTP DU LIVRADOIS pour un montant de 57 976,50 € H.T et tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12

Points sur le dossier :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le déroulement des travaux de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 ». A ce titre, il leur présente le calendrier par lots de la Phase DCE Générale.

Monsieur le Maire précise que Monsieur GAGNAIRE, propriétaire de la pharmacie sur Olliergues, a visité pour la première fois le chantier, et a exprimé sa satisfaction quant à l'avancée des travaux.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'un panneau de communication sur l'opération « Olliergues 2030 » a été installé sur le chantier afin de mettre en avant les nombreux partenaires ayant participé à la fois à l'étude du projet mais aussi à son élaboration. C'est l'entreprise CAVANAT CHAMBRIAL basée sur Billom, qui a confectionné ce panneau. La pose quant à elle a été réalisée par les agents du service technique de la commune.

3 - AUTRES DOSSIERS EN COURS :

Bail de la Gendarmerie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le bail de la gendarmerie de la commune d'Olliegues prévoit la révision triennale du loyer en fonction de la variation du marché locatif des locaux similaires à celle de l'INSEE du coût de la construction. Le service des Domaines pour la Direction Générale des Finances Publiques avait proposé un loyer annuel de 57 568 € rétroactivement à compter du 1^{er} Mars 2016.

Monsieur le Maire avait précisé lors d'une réunion de l'Assemblée délibérante, qu'un état des factures serait effectué en vue de la réévaluation du loyer. Ainsi, suite à de nombreux échanges, la Direction Générale des Finances Publiques a proposé de fixer le nouveau loyer annuel à 59 088 € rétroactivement au 1^{er} Mars 2016.

Le Conseil Municipal accepte le loyer annuel de 59 088 € à compter du 1^{er} Mars 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12

Terrain rue de l'Orme :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral en date du 7 Octobre 1974 a déclaré d'utilité publique le classement dans la voirie communale, le chemin reliant le C.D 37 au Collège Alexandre Varenne dit « Rue de l'Orme ». Cet arrêté n'a pas été concrétisé par l'enregistrement au cadastre et aux hypothèques.

En 2008, un courrier a été adressé aux riverains concernés afin de demander l'autorisation de régulariser la situation par passage du géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage en vue d'une transmission au cadastre. Cette opération d'arpentage a eu lieu en Février 2009 et a été validée par les services du cadastre attribuant de nouveaux numéros. Les changements de propriétaires n'ayant pas été enregistrés aux hypothèques, une déclaration d'abandon de terrain a été demandée à chaque riverain concerné.

Monsieur et Madame SIZAIRE, propriétaires des parcelles AO 521, AO 523, AO 525 et AO 527 pour une contenance totale de 4 a 94 ca (494 m²), laissent leurs parcelles moyennant la somme de 1 500 €.

Monsieur le Maire propose ainsi d'acheter ces quatre parcelles aux propriétaires pour un montant de 1 500 Euros.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à acheter les quatre parcelles présentées ci-dessus pour un prix de MILLE CINQ CENT Euros (1 500,00 €), à confier ce dossier à Maître ROUX, Notaire à PONT-DU-CHATEAU pour réaliser la vente et à signer tous les documents relatifs et nécessaires à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12

Colis de fin d'année :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le principe d'attribution des colis de fin d'année aux aînés est le suivant : un aîné âgé de 70 ans est invité au repas de fin d'année et un aîné âgé de 75 ans a le choix entre le repas et le colis. Si son choix se porte sur le colis et qu'il souhaite assister au repas, une contribution financière lui est demandée, ainsi que pour son (sa) conjoint (e).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'uniformiser cette règle en proposant aux aînés âgés de 70 ans et plus inscrits sur la liste électorale au 1^{er} Janvier de l'année en cours, le choix entre le repas et/ou le colis. Le principe de contribution financière cité plus haut reste inchangé.

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle règle et autorise Monsieur le Maire à mettre en place ce nouveau principe dès le prochain repas des aînés.

Résultat du vote : Pour : 12

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Budget Général :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment aux règles à appliquer en ce qui concerne la réunion du vote du compte administratif, Monsieur GARMY Jean-Lou a été élu président de séance. Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire, s'est retiré lors du vote du compte administratif 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT Prévisions Budget : 1 074 294,00

REALISE

Dépenses :	650 255,98	
Recettes :	1 066 023,37	
Résultat de l'exercice 2016		225 365,29
Résultat 2015 reporté (002) :		190 402,10
Ce qui donne un excédent pour 2016 de :		+ 415 767,39

SECTION D'INVESTISSEMENT Prévisions Budget : 826 885,00

REALISE

Dépenses :	461 465,92	
Recettes :	376 567,13	
Résultat de l'exercice 2016		+ 53 957,48
Résultat 2015 reporté (001) :		- 138 856,27
Ce qui donne un déficit pour 2016 de :		- 84 898,79

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses :	303 586,25	
Recettes :	148 356,00	
Ce qui donne un déficit RAR 2016 de :		- 155 230,25

TOTAL DEFICIT INVESTISSEMENT **- 240 129,04**

Ce déficit doit être comblé par l'excédent de fonctionnement :

(415 767,39 – 240 129,04 = 175 638,35)

Ce qui donne un excédent de fonctionnement restant de : + 175 638,35

Le compte administratif 2016 du Budget Général est approuvé par l'Assemblée comme suit :

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Assainissement :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment aux règles à appliquer en ce qui concerne la réunion du vote du compte administratif, Monsieur GARMY Jean-Lou a été élu président de séance. Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire, s'est retiré lors du vote du compte administratif 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévisions Budget :	53 726,00
REALISE		
Dépenses :	44 138,54	
Recettes :	54 755,34	
Résultat de l'exercice 2016	-	2 157,68
Résultat 2015 reporté (002) :	+	12 774,48
Ce qui donne un excédent pour 2016 de :	+	10 616,80

SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévisions Budget :	114 011,85
REALISE		
Dépenses :	28 274,74	
Recettes :	114 011,85	
Résultat de l'exercice 2016	-	370,74
Résultat 2015 reporté (001) :	+	86 107,85
Ce qui donne un excédent pour 2016 de :	+	85 737,11

RESTES A REALISER INVESTISSEMENT

Dépenses :	NEANT
Recettes :	NEANT

Le compte administratif 2016 du Budget Assainissement est approuvé par l'Assemblée comme suit :

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 – AFFECTATION DES RESULTATS :

Budget Général :

Le compte administratif 2016 adopté par l'Assemblée délibérante laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 415 767,39 €.

La section d'investissement présente un déficit total de 240 129,04 € (84 898,79 déficit 2016 + 155 230,25 déficit RAR).

Ce déficit d'investissement doit être comblé à l'aide de l'excédent de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement restant est donc de 175 638,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 175 638,35 € au compte 002 RECETTES de la section de fonctionnement du budget 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017

FONCTIONNEMENT

RECETTES : 002 : **175 638,35**

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 001 : **84 898,79**

RECETTES : 1068 : **240 129,04**

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Assainissement :

Le compte administratif 2016 adopté par l'Assemblée délibérante laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 10 616,80 €.

La section d'investissement présente un excédent de 85 737,11 €, ne nécessite pas de besoin de financement.

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10 616,80 € au compte 002 RECETTES de la section de fonctionnement du budget 2017.

Ce qui donne pour le Budget Primitif 2017 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10 616,80 € au compte 002 RECETTES de la section de fonctionnement du budget 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017

FONCTIONNEMENT

RECETTES : 002 : **10 616,80**

INVESTISSEMENT

RECETTES : 001 : **85 737,11**

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :

✚ Budget Général :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le compte gestion 2016 du Budget « Général », établi par le Comptable de la Trésorerie de Cunlhat a également été présenté.

Conforme à la comptabilité de la commune, le compte de gestion 2016 n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur et a été approuvé par l'Assemblée.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

✚ Budget Assainissement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le compte gestion 2016 du Budget « Assainissement », établi par le Comptable de la Trésorerie de Cunlhat a également été présenté.

Conforme à la comptabilité de la commune, le compte de gestion 2016 n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur et a été approuvé par l'Assemblée.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7 – VOTE DES TROIS TAXES (HABITATION, FONCIER BATI, FONCIER NON BATI) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas modifier, pour l'année 2017, les taux d'imposition des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

TAXES	TAUX 2017	PRODUIT ATTENDU EN EUROS
Habitation	9,86	102 150
Foncier (Bâti)	15,34	168 740
Foncier (Non Bâti)	70,00	19 810
TOTAL		290 700

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8 – BUDGET PRIMITIF 2017 :

Budget Général :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget général.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 033 154,35**

- Section d'Investissement : **1 354 265,55**

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget Assainissement.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : **51 601,82**

- Section d'Investissement : **113 691,11**

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9 – AUTRES DOSSIERS – FINANCES LOCALES :

Ligne de Trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a contracté avec le Crédit Agricole une ligne de crédit d'un montant de 100 000 € dont l'échéance se termine en mai 2017.

Il propose de conserver une ligne de crédit mais pour un montant de 500 000 € et présente la proposition de la banque.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la ligne de crédit auprès du Crédit Agricole Centre France, dont le siège social se situe 3 avenue de la Libération à CLERMONT-FERRAND, de la façon suivante :

Montant de la ligne de crédit :	500 000 €
Durée :	1 an
Taux fixe :	0,671 % marge comprise (pour information Euribor 3 mois du 20/02/2017 : - 0,329 %)
Commission d'engagement :	0,20%
Frais de virement :	Néant

Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, les demandes d'avance et tous les documents nécessaires.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

✚ Financement Olliergues 2030 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le projet de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 » est composé par les lots n°1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en local d'activité commerciale, logements et espace public » et n°3 « Réhabilitation de l'immeuble MAISON DU CADEAU en office du tourisme et logement ».

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre France, dans les conditions ci-après :

- Montant emprunté : 500 000 euros
- Durée du prêt : 300 mois dont 24 mois différés
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : 1,9500 %
- Frais de gestion : 0,1000 %

Le Conseil Municipal approuve le prêt dans les conditions présentées ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à contracter cet emprunt auprès de la Banque Crédit Agricole Centre France et à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

✚ Indemnités de fonctions des élus communaux :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que depuis le début de l'année 2017, le montant maximum des indemnités de fonctions a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017 ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} Février 2017.

Ainsi, la délibération n°063-216302588-20140405-2014_04_01-DE en date du 5 Avril 2014 fixant les indemnités des élus, doit subir les modifications suivantes :

- remplacer l'indice brut terminal 1015 par l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le reste de la délibération visée plus haut reste inchangé.

Le Conseil Municipal accepte les modifications précisées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Remboursement Assurance contrat multirisque :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que suite au chantier « Olliergues 2030 », et plus précisément aux travaux de démolition, des bâtiments ont été détruits.

Ainsi, un avenant au contrat d'assurance multirisque de la commune a été signé afin de retirer les bâtiments concernés, à savoir :

- Immeuble GOUTTEFANGEAS
- Immeuble PACHOUD.

L'Assurance multirisque ALLIANZ nous rembourse un montant de 488,91 Euros.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires et de signer tous les documents afférents à ce dossier, autorise Monsieur le Maire à percevoir le montant du remboursement sur le contrat multirisque d'un montant de 488,91 Euros et à percevoir tous remboursements d'assurance issus d'une modification du contrat multirisque.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

10 – PERSONNEL :

Poste Emploi Avenir :

Monsieur le Maire propose de créer un poste « Emploi Avenir ».

Ce type de contrat de droit privé concerne les jeunes de moins de 26 ans pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le conseil Municipal approuve la création d'un poste « Emploi Avenir » à temps plein, à compter du 1^{er} Juillet 2017, charge Monsieur le Maire d'effectuer le recrutement de la personne qui sera nommée sur le poste et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour l'aboutissement du dossier.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

11 – SIEG :

Raccordement réseau électrique SIEG :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que trois administrés de la commune d'Olliergues ont demandé leur raccordement concernant les travaux d'alimentation en énergie électrique au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG), à savoir :

- Monsieur POUZET Patrick au lieudit « Chabrier » à Olliergues ;
- Monsieur TUNCEL Yasin Route du Brugeron à Olliergues ;
- Monsieur MURE Antoine au lieudit « Legat » à Olliergues.

Toutes ces demandes de raccordement au réseau électrique nécessitent une extension de réseau Basse Tension sur le domaine public.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) peut procéder à la réalisation de ces travaux sous réserve d'une participation financière. Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour financer ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'extension de réseau Basse Tension sur le domaine public comme présentés ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à participer financièrement au raccordement au réseau électrique de ces trois administrés et à signer tous les documents relatifs et nécessaires à ces dossiers.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

12 – Fibre Optique :

Madame GOURBEYRE Séverine, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude est en cours de réalisation afin d'installer la fibre optique sur la commune d'Olliergues.

Elle explique que si tous les foyers de la commune d'Olliergues ne sont pas numérotés, alors la fibre optique ne pourra être installée. Il faut que chaque maison possède une adresse précise dont un numéro.

A titre d'indication, sur 373 foyers, 255 sont actuellement non numérotés. Madame GOURBEYRE précise qu'après l'étude des travaux, les coûts seront à la charge de la collectivité.

Si les administrés souhaitent en savoir plus, les plans de situations sont disponibles sur le site « Auvergne très haut débit ».

13 – CONVENTION CADRE 2016-2018 :

Avenant convention entre le syndicat mixte du PNRLF/OPHIS/COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'une convention cadre a été signée entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez et l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social le 2 Juin 2016.

Cette convention a pour objet de mettre en place un partenariat entre le Parc Naturel Régional Livradois Forez et l'Ophis dont les missions complémentaires permettront d'aboutir à la mise en œuvre de projets à la fois ambitieux et réalistes pour la revitalisation des centres-bourgs. Au regard des programmes engagés par les deux partenaires, plusieurs communes ont été identifiées comme premiers sites d'intervention potentielle et pourront faire l'objet d'un accompagnement, dont la commune d'Olliergues.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant doit être approuvé par l'Assemblée délibérante afin de pouvoir décliner les objectifs de la convention cadre citée ci-dessus à travers les projets situés sur la commune d'Olliergues en précisant le contenu et les moyens à mettre en œuvre.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention cadre entre le syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois Forez, l'Ophis, la commune d'Olliergues et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez comme détaillé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

14 – MARCHÉ DE PRODUCTEURS :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de producteurs – produits bio et du terroir - se tient sur la place de la Mairie pour la période estivale le dimanche matin. Le paiement de l'occupation du domaine public s'établit sous forme d'un forfait avec l'émission d'un titre par la Mairie et paiement à la trésorerie de Cunlhat, comme prévu dans la délibération n° 063-216302588-20160701-2016_07_31-DE en date du 01 Juillet 2016.

Ce marché de producteurs débutera le Dimanche 2 Juillet 2017 avec une moyenne de 10 à 12 exposants.

Le Conseil Municipal accepte la reconduction du marché de producteurs pour la période estivale et autorise Monsieur le Maire à conserver le système de forfait pour le paiement de l'occupation du domaine public.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

15 – QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Adhésion communes EPFSMAF : La commune de Chamblet dans l'Allier et la commune de Job dans le Puy-de-Dôme ont adhéré à l'EPFSMAF.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Couze d'Ardes a également adhéré à l'EPFSMAF.

- ✚ Droit de Préemption : Vente Maison AUBERT route à un couple d'Anglais.

- ✚ Garage : Monsieur le Maire indique qu'un garage de réparations automobiles devrait voir le jour sur la commune de Marat, anciennement à l'établissement Doretek, au nom de Monsieur GOURCY Cyril. L'ouverture serait pour Juillet 2017.

- ✚ Pizzeria : Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une pizzeria devrait voir le jour sur la commune d'Olliergues. En effet, un bail commercial a été signé entre Madame COLLANGE et Madame MAUGET. L'exploitante doit se rapprocher de la Mairie pour procéder à toutes les démarches administratives très prochainement.

- ✚ Questions du public :

Monsieur BERNON, un administré, prend la parole pour indiquer que l'état de la voirie entre les lieux-dits « Les plaines » et « Bonnefond » et les lieux-dits « Bonnefond » et « le Besset » est plus qu'inquiétant même avec les travaux réalisés suite à l'enfouissement de la ligne 63 000 Volts.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, un problème a eu lieu avec l'entreprise concernant le revêtement de la chaussée. Un constat d'huissier a été dressé suite aux travaux réalisés sous la pluie, ne permettant pas de consolider la chaussée. Ainsi, une malfaçon du chantier a pu être constatée.

La séance est levée à 21 heures 21.